

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2015**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 5 janvier 2015 à 19h.30 à laquelle sont présents :

Madame Julie D'Astous

Messieurs les conseillers :Renaud Fortin, Sylvain Caron , Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Est aussi présente ,la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

**RÉSOLUTION 001-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 002-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 003-2015 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>e</sup> DÉCEMBRE 2014**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> décembre 2014, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**RÉSOLUTION 004-2015 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 PORTANT SUR LE BUDGET**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 concernant le budget, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**ÉTATS DES RÉSULTATS DU DERNIER TRIMESTRE-** la directrice générale dépose les états des résultats

**RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

Représentant de l'OTJ : aucun point

Corporation de développement : Aucun rapport

Bibliothèque municipale : monsieur Stéphane Berger soumet son rapport

**Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : aucun rapport

#### **RÉSOLUTION 005-2015 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. ( 33,799.70\$)

#### **RÉSOLUTION 006-2015 AUTORISATION POUR DÉPENSES IMCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer les paiements suivants au cours de l'exercice 2015 : les salaires de tous les employés, les remises provinciales et fédérales, les contrats d'enlèvement des ordures, de la récupération des matières résiduelles, l'entretien ménager du bureau, les dépenses du goûter aux réunions mensuelles, tous les frais de téléphone, cellulaires et autres, l'électricité et tous les remboursements d'emprunt en cours.

#### **RÉSOLUTION 007-2015 COTISATION A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité , que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation 2015, sans la couverture d'assurance, au montant de 419\$ excluant les taxes , à l'ADMQ .

#### **RÉSOLUTION 008-2015 FACTURE D'AZIMUT**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé de madame Julie D'Astous de payer la facture de 1,500\$ excluant les taxes pour l'abonnement au service de diffusion Go-Net pour l'année 2015.

#### **RÉSOLUTION 009-2015 COTISATION ANNUELLE AU CRSBP DU BAS ST-LAURENT**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de payer la cotisation annuelle et le soutien au logiciel Symphony totalisant 2,370.22\$ incluant les taxes, au CRSBP du Bas St-Laurent.

#### **RÉSOLUTION 010-2015 FACTURE DE PROGRAMMATION GAGNON**

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de payer la facture de 3,090\$ excluant les taxes pour l'année 2015 en rapport avec le contrat d'entretien des applications et modules et de soutien du programme de comptabilité de la municipalité.

#### **RÉSOLUTION 011-2015 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR HÉBERGEMENT DU SITE WEB MUNICIPAL ET LE NOM DE DOMAINE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de payer la facture de 200\$ excluant les taxes pour l'hébergement du site de la municipalité et le nom de domaine pour l'année 2015.

#### **RÉSOLUTION 012-2015 ACCÈS-RÉSEAU POUR RADIOS DES POMPIERS**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de payer la facture à Électronique Mercier de Rivière-du-Loup au montant de 516\$ excluant les taxes en regard de l'accès-réseau pour les radios des pompiers et ce, pour l'année 2015.

### **RÉSOLUTION 013-2015 FACTURATION POUR LA CAUREQ**

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de payer la facture de la CAUREQ au montant de **195\$** pour l'année 2015.

### **RÉSOLUTION 014-2015 ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement de payer l'adhésion à Québec Municipal au montant de **67.50\$** excluant les taxes pour l'année 2015.

### **RÉSOLUTION 015-2015 ASSURANCES 2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement de payer la facture annuelle de couverture d'assurances pour la responsabilité civile, des biens, des bâtiments et de la machinerie au Groupe Ultima au montant de **13,931\$** et ce, pour l'année 2015.

### **RÉSOLUTION 016-2015 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

**ATTENDU QUE** :le règlement 148-2007 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire, fixe la limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire à 5%;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer les virements nécessaires afin de combler les postes de dépenses déficitaires en appropriant un montant de **30,705\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et le répartir aux postes de dépenses déficitaires.

### **RÉSOLUTION 017-2015 APPROPRIATION DE LA RÉSERVE-VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Stéphane Berger d'approprier un montant de **47,000\$** provenant de la réserve -voirie et de l'affecter au compte 03 10060 000 en regard du pavage du rang 5 est.

### **RÉSOLUTION 018-2015 AFFECTATION À LA RÉSERVE-ÉGOUTS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Fernand Caron d'approprier un montant de **5,000\$** provenant du compte de revenus divers (01 27900 000) et de l'affecter à la réserve-égouts.

### **RÉSOLUTION 019-2015 EXCÉDENT AFFECTÉ AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Stéphane Berger d'approprier un montant de **7,620\$** provenant du compte(01 22215 000) et de l'affecter à l'excédent affecté aux matières résiduelles ( 59 13100 446).

### **RÉSOLUTION 020-2015 INDEXATION DES SALAIRES**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement d'indexer le salaire des employés municipaux et de la direction générale de 2% effectif au 1<sup>e</sup> janvier 2015.

### **RÉSOLUTION 021-2015 APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que le conseil municipal approuve les

dépenses pour les travaux effectués sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 35,000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉSOLUTION 022-2015 APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

ATTENDU QUE : dans la MRC de Rimouski-Neigette, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

ATTENDU QUE : la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces, les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU : l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

ATTENDU QUE : les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

ATTENDU QU'; un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbée par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

ATTENDU QUE : le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du BSL, notamment dans la MRC de Rimouski-Neigette;

ATTENDU QUE : le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-St-Jean et maintenant au Bas St-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat de terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

ATTENDU : l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

ATTENDU QUE : l'enjeu de la financiarisation des terres agricoles par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et unanimement résolu, de demander au Ministre de l' Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement si ceux-ci servent à des fins de spéculation

Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole

Qu'il établisse un barème équitable en rapport avec le nombre d'hectares selon la région et le dynamisme de l'agriculture du milieu

Qu'il réduise les critères d'admissibilité trop exigeants pour la relève

### **SUIVI DES DOSSIERS**

Projet éolien- une lettre sera expédiée aux propriétaires d'une portion du chemin menant sur la Seigneurie Nicolas Rioux leur demandant la permission de passer sur leur chemin lors du projet d'implantation du parc éolien sur la Seigneurie Nicolas Rioux.

Logement social- vérification de la liste de personnes intéressées à demeurer dans un logement social afin de débiter le processus d'une nouvelle construction de logements pour des ménages à faible et moyen revenu.

### **RÉSOLUTION 023-2015 DON AU CHRR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Berger , appuyé de madame Julie D'Astous et unanimement résolu de verser 55\$ à la Fondation du CHRR de Rimouski.

### **RÉSOLUTION 024-2015 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Stéphane Berger et unanimement résolu, de faire l'achat d'une brique de 1,000\$ pour la levée de fonds du club L'Étang du Moulin.

### **RÉSOLUTION 025-2015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité à 23h.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Directrice générale & Sec/trésorière

